

Chabeuil, le 22 avril 2010

N/Réf : PP/JC/LB 10-97

COMMUNIQUÉ

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, Président du C.C.A.S informe le public que peuvent être consultés, en Mairie, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat :

- les comptes administratifs 2009 de la Commune – budget principal et budget annexe zones d'activités – adoptés par le Conseil Municipal dans ses séances du 22/02/2010 et du 01/04/2010.

Ainsi que les données synthétiques sur la situation financière de la Commune telles que rappelées ci-après :

| | |
|---|---------------------|
| Dépenses fonctionnement / population | 630.99 € / habitant |
| Imposition / population | 357.20 € / habitant |
| Recettes fonctionnement / population | 821.02 € / habitant |
| Dépenses équipement / population | 180.07 € / habitant |
| En cours dette / population | 368.35 € / habitant |
| Dotation globale de fonctionnement / population | 170.13 € / habitant |

- le compte administratif 2009 du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) approuvé par la Commission Administrative du 22/03/2010.

LE MAIRE
Président du C.C.A.S

P.PERTUSA

